



Compte rendu du bureau de l'OMS du 22/02/2018

Présents : Bernard, Véronique, Philippe, Olivier, Alvaro, Karim

Excusés : Christophe, Frédéric, Nicole

Ordre du jour :

- Festival du Sport, de l'enfance et de la famille
- Convention de partenariat Vinci Immobilier
- Préparation de l'Assemblée Générale de l'OMS

Festival du Sport, de l'enfance et de la famille

Véronique revient sur la réunion du 15 février avec les services de la municipalité. Nous sommes toujours en attente du compte rendu, qui aurait été envoyé au cabinet du maire pour validation.

Face aux échéances qui arrivent et aux délais limités qui ne nous permettent pas d'attendre plusieurs mois pour obtenir une affiche de la part du service communication, le bureau décide d'avancer en rédigeant un courrier à Mr le Maire. Le courrier fera état des demandes de l'OMS auprès de la ville : mise à disposition du stade Louis Dolly, changement de mode d'utilisation du stade, avoir un appui sur la sécurité, besoins en matériel. Il demandera également à Mr le Maire de statuer définitivement sur une date (les trois dates proposées par le service des sports sont 9-10 juin, 23-24 juin, 30 juin-1^{er} juillet) avant le 15 mars, afin de nous permettre d'engager les démarches pour organiser l'événement au mieux.

La FSGT pourrait nous proposer une affiche et des flyers.

Le Conseil Général pourrait nous prêter des barnums « neutres » pour protéger les espaces suivants : arts martiaux, tennis de table, accueil, bars...

Convention de partenariat Vinci Immobilier

Nous avons reçu la convention de partenariat avec Vinci Immobilier. On nous propose 10 000€ pour la saison 2017-2018.

Après avoir étudié la convention, le bureau propose de modifier l'en tête de la convention : l'OMS est représentée par son président, et non par son salarié. En ce qui concerne la communication, il conviendra de nous communiquer le logo de Vinci Immobilier, qui sera relayé sur nos éléments de communication.

A ce jour, l'OMS n'a pas réalisé les démarches concernant les reçus fiscaux (article 3). Il convient donc de faire ces démarches avant de signer la convention.

Préparation de l'Assemblée Générale de l'OMS

Une demande va être effectuée auprès de la MPT Gérard Philippe pour la « salle du bar » afin de disposer l'espace en cinq ateliers, pour construire le projet associatif :

- Statuts
- Amélioration de la communication
- Développement du sport
- Public particulier (handicap, quartier prioritaire, pratique sportive)
- Sport et institution (partenariat)

Les ateliers sont à préparer en amont. Philippe propose de se réunir avec Antoine pour travailler sur les ateliers mardi 27 février.

L'organisation et l'obligation de prévenir les présidents d'associations 15 jours à l'avance, nous amène à la fin du mois de mars pour la date de l'Assemblée Générale.

Fin du bureau